



LE SDESM SUR LE PODIUM FRANÇAIS DE L'ÉRADICATION DES FILS NUS

ACTUALITÉS - PAGE 13

UNE NOCTURNE DÉDIÉE À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

DOSSIER - PAGE 04

SIMPLIFIEZ VOS PROJETS AVEC NOS CENTRALES D'ACHATS

ACTUALITÉS - PAGES 08-10

RETOUR SUR LE 39^e CONGRÈS DE LA FNCCR

Du 26 au 28 juin, le SDESM participait au 39^e congrès de la FNCCR à Besançon, sur le stand du Pôle Énergie Île-de-France. L'événement a marqué la passation de la présidence du Pôle, du Sipperec au SDEVO, en présence de Pierre Yvroud, président du SDESM, et des représentants des syndicats franciliens.

Lors du congrès, Pierre Yvroud a également signé l'avenant n°9 au contrat de concession ainsi qu'une convention cartographie grande échelle avec Enedis, en présence de Christian Buchel, directeur Clients Territoire d'Enedis. Le lendemain, le président du SDESM concluait ensuite un partenariat avec Laurence Poirier-Dietz, directrice générale de GRDF, pour une étude d'opportunité et de faisabilité d'un écosystème hydrogène dans le nord Seine-et-Marne.



Laurent Perrault, Pierre Yvroud et Christian Buchel



Laurence Poirier-Dietz et Pierre Yvroud



Passation de la présidence du Pôle Énergie IDF, du Sipperec au SDEVO

04 | DOSSIER

Éclairons la nuit 2024 : une nocturne dédiée à l'éclairage public

06 | DOSSIER

Le Conseil en Énergie Partagé, c'est quoi ?

08 | ACTUALITÉS

Une centrale d'achats pour accélérer la transition énergétique

10-11 | ACTUALITÉS

Simplifiez vos projets avec notre centrale d'achats de levés topographiques

Ecocharge77 : le SDESM accélère vers 2026

12-13 | ACTUALITÉS

Marolles-sur-Seine : la fin d'un quart de siècle d'enfouissement

Le SDESM sur le podium français de l'éradication des fils nus

14 | ACTUALITÉS

Résultats du marché de fourniture d'électricité

Lancement de la 2^e édition d'Ecoloustics

15 | ÉVÈNEMENT

Inauguration de l'ombrière photovoltaïque de Machault

Le SDESM au 62^e congrès des maires de Seine-et-Marne

SDESMmag'

n°36 Novembre 2024

Directeur de publication
Pierre YVROUD

Comité de rédaction

Gérald GALLET, Nicolas DENANS, Julien BLIN, Christelle PIART, Jonathan LARRÉ, Gwennyn YARDIN, Marc BOITEL, Stéphane BOURRIER, Laurent HUGUET, Bruno BRION, Jean-Baptiste MÉNARD.

Conception & Réalisation

Alexandra COUSINARD
Riadh KRIR

Crédits photos




Adobe stock / SDESM

Distribution & Impression

Melun Impressions - 2 000 exemplaires



→ Toute l'info sur [sdesm.fr](https://www.sdesm.fr)

→ Suivez-nous sur   

Chères et chers collègues, mesdames, messieurs,



Alors que la France traverse une période de turbulences économiques et que des décisions difficiles affecteront, sans nul doute, le budget de l'État — et notamment plusieurs dispositifs dédiés à la transition écologique — la mise en œuvre de solutions durables sur le terrain risque de devenir de plus en plus ardue.

Malgré ce contexte compliqué, le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne a récemment concrétisé plusieurs réalisations qui témoignent de son engagement indéfectible en faveur de la transition énergétique. L'inauguration de l'ombrière photovoltaïque de Machault et la mise en service des nouvelles bornes Ecocharge77 illustrent parfaitement cette volonté inébranlable. Car notre action quotidienne, bien ancrée dans la réalité locale, nous permet de proposer des solutions concrètes et efficaces.

“ Ancrés dans la réalité locale, nous apportons des solutions concrètes et efficaces. ”

Cette efficacité se manifeste aussi par l'achèvement de notre programme de suppression des fils nus en zone rurale, contribuant à la sécurité de notre réseau électrique. C'est une réussite dont nous pouvons être particulièrement fiers : à ce jour, seuls les départements des Alpes-Maritimes et de Seine-et-Marne ont atteint cet objectif !

Toujours dans cet esprit d'innovation et de performance, je suis d'ailleurs ravi de vous annoncer la tenue, le 27 novembre prochain, de la 2^e édition de notre événement «Eclairons la nuit». Notre conférence nocturne devrait vous aider à identifier les bons leviers pour moderniser votre éclairage public, avec des solutions toujours plus économes, plus efficaces et plus respectueuses de la biodiversité.

Enfin, dans la même idée, le lancement de deux nouvelles centrales d'achats au sein du SDESM vous permettra, en tant qu'élus, de bénéficier de l'ingénierie nécessaire à la réalisation de vos projets, que ce soit pour la rénovation de vos bâtiments, la mise en œuvre de solutions de chaleur renouvelable ou l'installation de panneaux photovoltaïques...

Le changement climatique est une réalité à vivre. C'est parce que nous en avons conscience que nous sommes déterminés à agir, avec vous et pour vous, car, contraintes budgétaires ou non, nous ne pourrions plus tergiverser.

Pierre Yvroud
Président du SDESM

ÉCLAIRONNS LA NUIT 2024

UNE NOCTURNE DÉDIÉE À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mercredi 27 novembre 2024, de 17h à 19h, le SDESM invite les élus et agents des collectivités à participer à la 2^e édition de la conférence nocturne « Éclairons la nuit : avec un éclairage public sobre et respectueux de la biodiversité ».

L'événement se tiendra au siège du SDESM à La Rochette avec pour objectif de sensibiliser aux défis de la modernisation de l'éclairage public et de présenter des solutions concrètes pour un éclairage plus durable, économique et respectueux de l'environnement.



Un éclairage public à moderniser face aux exigences réglementaires

L'éclairage public représente un enjeu majeur pour les collectivités en matière de transition énergétique. Avec l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations, la nécessité d'agir, de rénover et d'adapter les infrastructures se fait de plus en plus pressante. Deux échéances importantes sont à retenir :

- **1er janvier 2025** : mise en conformité avec l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018, imposant notamment la dépose des luminaires de type «boules lumineuses» et des éclairages encastrés au sol (sauf balisage et mise en valeur).
- **27 février 2027** : interdiction des lampes à sodium haute pression (SHP) et des lampes aux halogénures métalliques (IM) selon la directive européenne 2011/65/UE.

Ces évolutions contraignent les communes à repenser leur éclairage pour se conformer aux normes, tout en cherchant à réduire la facture énergétique et à minimiser les nuisances lumineuses.

Au programme : des solutions techniques et des retours d'expérience

L'édition 2024 de « Éclairons la nuit » s'inscrit dans cette dynamique, avec un programme riche et orienté vers l'action. Parmi les temps forts de la conférence, Wilfried Kopec, chef du département «autres infrastructures en réseau» à la FNCCR, abordera les enjeux réglementaires à venir pour 2025 et 2027. Son intervention permettra de clarifier les textes en vigueur et leurs conséquences sur les infrastructures d'éclairage public.

Aurélien Rodon, président du Club des Clients Finaux de la LED, présentera les solutions techniques disponibles pour un éclairage public plus sobre. L'accent sera mis sur les innovations technologiques, comme les LED, les systèmes de connectivité et les mâts solaires, qui permettent de réduire la consommation sans recourir à l'extinction totale des éclairages la nuit.

Maire de Donnemarie-Dontilly et conseillère départementale, Sandrine Sosinski partagera, quant à elle, son retour d'expérience sur le financement d'un projet de modernisation de l'éclairage public, expliquant comment sa commune a su mobiliser des aides publiques tout en recourant à un prêt Intracting pour limiter le reste à charge.

Enfin, pour clôturer la conférence, Didier Fenouillet, vice-président du SDESME chargé de l'éclairage public, fera un bilan des opérations de rénovation menées par le syndicat entre



2022 et 2024, en mettant en avant les gains énergétiques et la réduction de l'empreinte carbone obtenus, ainsi que les perspectives pour 2025 et 2026.

Visite guidée et démonstrations pratiques

Comme l'année dernière, la soirée se prolongera avec une visite guidée du parc d'exposition du SDESME et des démonstrations, permettant aux participants de découvrir différentes solutions d'éclairage, comme la connectivité des luminaires, les couleurs lumineuses des LEDs ou les mâts autonomes solaires.



Inscrivez-vous en scannant le QR code et venez faire le plein d'idées et d'outils pour poursuivre la modernisation de vos installations d'éclairage.



LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ C'EST QUOI ?

Maîtriser l'énergie dans les bâtiments publics est aujourd'hui un enjeu majeur pour les communes. Avec le dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP) proposé par le SDESM, chaque collectivité adhérente peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour réduire ses dépenses énergétiques tout en améliorant le confort et l'impact environnemental de son patrimoine. Découvrez comment !



Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) est une mission proposée par le SDESM pour soutenir les communes et les EPCI dans leur démarche de gestion énergétique. Concrètement, cela signifie que chaque collectivité adhérente bénéficie, pendant trois ans, de l'expertise d'un conseiller dédié.

Afin de proposer des solutions concrètes pour optimiser les consommations d'énergie, celui-ci réalise un bilan énergétique du patrimoine de la collectivité, analyse les factures, évalue l'état des bâtiments et des équipements, leurs usages et le comportement des occupants.

Grâce à cet accompagnement personnalisé, les élus peuvent mieux connaître leur patrimoine, identifier les points d'amélioration et planifier des actions ciblées pour améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments publics.

Pourquoi faire appel au CEP ?

Les avantages de ce dispositif sont nombreux ! Tout d'abord, il permet d'envisager des économies sur la facture énergétique. À une époque où les coûts de l'énergie sont difficilement prévisibles, maîtriser ses dépenses est devenu une priorité pour les collectivités.

Le CEP ne se limite pas à un simple objectif de réduction des coûts : il participe également à l'amélioration du confort thermique des usagers (que ce soit en hiver ou en été) et à la qualité de l'air dans les bâtiments publics. Ce sont des aspects souvent négligés, mais qui ont un impact direct sur le bien-être des occupants, qu'il s'agisse d'élèves dans une école ou d'agents communaux dans un bureau.

Un regard technique et un accompagnement concret

Plus qu'une simple étude énergétique, le CEP est un suivi continu avec une approche pratique. Nos conseillers, Pierre Dumas-Lairolle, Salim Hannane et Johnny Duarte, se rendent sur place, procèdent à des visites des bâtiments et déploient des outils de mesure (comme la thermographie, les capteurs d'humidité et de température) pour évaluer au mieux la situation. À l'issue de ces diagnostics, un plan d'actions est défini, priorisant les interventions les plus pertinentes pour la collectivité.

Comment en bénéficier ?

Toutes les communes et EPCI adhérents au SDESM peuvent faire appel au CEP en signant une convention de trois ans. Le coût est calculé en fonction du nombre d'habitants ou de bâtiments, avec des tarifs accessibles pour toutes les tailles de collectivités.

Réduire les coûts, améliorer le confort et limiter l'impact environnemental : le CEP est un outil efficace permettant aux élus locaux de prendre en main la transition énergétique de leur bâtiments publics.

Contactez le service : energie@sdesm.fr



UNE CENTRALE D'ACHATS POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pour mener à bien leurs projets énergétiques, les communes sont régulièrement confrontées au besoin de s'appuyer sur une ingénierie externe. Mais comment la choisir ? Quelles qualifications exiger ? Comment définir le périmètre de la mission ? Pour faciliter ce recours à l'ingénierie, le SDESM a mis en place une centrale d'achats, dans laquelle plusieurs prestations thématiques sont aisément accessibles.

Plus flexible qu'un groupement de commandes, la centrale d'achats permet à une collectivité membre du SDESM de souscrire à une prestation à tout moment, moyennant le versement d'une participation.

Comment fonctionne une centrale d'achats ?

La centrale d'achats vous donne accès à un catalogue de prestations dont les prestataires sont déjà sélectionnés, avec des tarifs négociés. Contrairement à un groupement de commandes, vous pouvez solliciter ces services à tout moment, sans avoir à attendre qu'un marché soit lancé. Le SDESM se charge de l'ensemble du processus de passation de marché (consultation des entreprises, sélection des titulaires) et vous permet de bénéficier des prestations choisies dès que vous en avez besoin, tout en vous laissant maître d'ouvrage des opérations.

Que contient le catalogue « Transition énergétique » de la centrale d'achats du SDESM ?

Le SDESM a tout d'abord identifié les besoins d'ingénierie récurrents ou émergents pour ses communes et EPCI

membres. Il a ensuite sélectionné, dans le cadre de sa centrale d'achats, des bureaux d'études pour la réalisation de ces prestations liées à la transition énergétique, réparties en trois volets thématiques :

- Chaleur renouvelable : études pour la faisabilité de chaufferies biomasse, géothermie, solaire thermique, récupération de chaleur, réseau de chaleur.
- Photovoltaïque : études de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires sur bâtiments existants ou en projet, ombrières ou centrales au sol, et accompagnement à l'autoconsommation collective.
- Performance énergétique des bâtiments : base de données bâtimentaires, audits énergétiques, audits technique CVC-ECS (chauffage-ventilation-climatisation et eau chaude sanitaire), diagnostic d'un système existant de GTC (gestion technique centralisée) ou de GTB (gestion technique du bâtiment) et étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une GTB au sens du décret BACS, études de confort d'été et demi-saison.

Comment adhérer à la centrale d'achats du SDESM ?

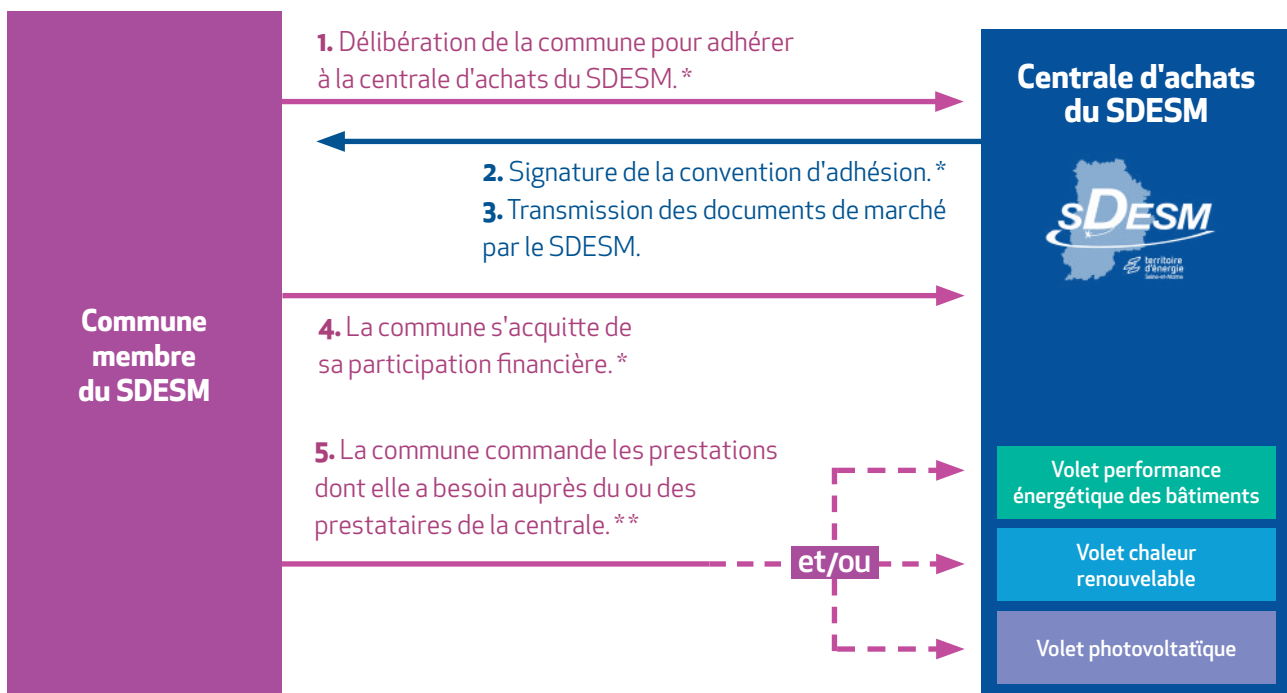
Pour adhérer, votre commune doit signer une convention avec le SDESM, précisant les volets thématiques auxquels elle souhaite accéder. La participation financière est de :

- 500 € par volet thématique pour les membres pour lesquels le SDESM perçoit la part communale de TICFE,
- 1 000 € par volet thématique pour les autres membres.

Le SDESM transmet alors à la commune les documents du marché, notamment le cahier des charges des prestations, le mémoire technique du titulaire et le bordereau de prix renseigné. Le SDESM agit comme un intermédiaire

entre le membre bénéficiaire et le titulaire du marché. Il se borne à la mise à disposition des documents du marché. Les collectivités membres de la centrale d'achats exécutent directement le marché. Elles procèdent aux engagements de commandes, veillent à la bonne réception des prestations, règlent directement le titulaire et gèrent les litiges qui les opposent aux titulaires.

Pour plus d'information sur la centrale d'achats transition énergétique, contactez-nous par courriel à energie@sdesm.fr ou par téléphone au 01 82 79 00 31



* Participation financière selon les volets thématiques auxquels la commune souhaite adhérer.

** La commune est le maître d'ouvrage de ces prestations : elle assure la réception des prestations et le paiement direct auprès du ou des prestataires, elle gère les litiges qui pourraient l'opposer au(x) prestataire(s).

SIMPLIFIEZ VOS PROJETS AVEC NOTRE CENTRALE D'ACHATS DE LEVÉS TOPOGRAPHIQUES

Le SDESM facilite vos projets avec une nouvelle centrale d'achats dédiée aux levés topographiques et à la détection de réseaux. Cet outil vous permet de gagner du temps et d'assurer la sécurité de vos travaux, tout en accédant facilement à des données précises sur vos infrastructures.



Le SDESM lance une nouvelle centrale d'achats, spécialement conçue pour simplifier la gestion des travaux programmés dans vos communes. Opérationnelle depuis cet été, cette centrale vous permet de faire appel à NAT Réseaux, une entreprise spécialisée dans la topographie et le levé de réseaux. Vous pouvez ainsi commander rapidement ces prestations pour tous vos projets et les projets des tiers sur le domaine public, qu'ils soient urgents ou planifiés à l'avance.

Quels avantages pour vous ?

1. Des réponses rapides à vos besoins de terrain

Vous avez émis une déclaration de projet de travaux (DT) ou vous devez répondre à une DT ? Vous avez besoin de localiser des réseaux avant de démarrer les travaux ? Grâce à cette centrale, vous pouvez rapidement obtenir des relevés précis des réseaux souterrains à l'échelle du périmètre du projet en question, même lorsque les exploitants ne connaissent pas leur emplacement exact.

2. Des données fiables pour vos futurs projets

La centrale vous permet aussi de commander des cartographies préventives des réseaux pour anticiper

vos besoins. Par exemple, la détection complète de votre réseau d'éclairage public peut vous permettre de répondre aux déclarations de projets de travaux (DT) avec une précision maximale, tout en évitant les risques d'endommagement de vos infrastructures.

3. Des outils adaptés et faciles à utiliser

Les résultats des levés vous sont fournis sous forme de données et de plans numérisés, prêts à être utilisés dans votre environnement applicatif (SIG, DAO ou système métier). Si vous le souhaitez, ces données pourront directement être intégrées dans le portail en ligne du SDESM, pour un suivi simplifié de vos projets.

Pourquoi rejoindre la centrale d'achats ?

En adhérant à cette centrale, vous bénéficiez de tarifs négociés et d'un accès simplifié à des prestations essentielles pour la sécurité et la réussite de vos projets locaux. Vous pilotez directement les commandes et gérez la facturation avec l'entreprise NAT Réseaux, tout en ayant l'assurance de recevoir des données conformes aux standards nationaux.

Comment adhérer à la centrale ?

Pour rejoindre cette nouvelle centrale d'achats, le processus est simple et similaire à celui des autres centrales du SDESM. Votre commune devra signer une convention d'adhésion avec le SDESM. Il est également demandé une participation de 500 ou 1 000 euros, selon que votre commune perçoit ou non sa part communale de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité).

Pour plus d'information sur la centrale d'achats levés topographiques, contactez-nous par courriel à sig@sdesm.fr



ECOCHARGE77 : LE SDESM ACCÉLÈRE VERS 2026

Le programme de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques entre maintenant dans sa deuxième phase. Retour sur les installations réalisées et les projets en cours et à venir pour 2025.

Dans le cadre de son Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), le SDESM poursuit activement l'extension de son réseau Ecocharge77 et avance son objectif de déployer 150 nouvelles bornes d'ici 2026.

48 bornes déjà installées

Aujourd'hui, la première tranche du programme touche à sa fin avec un taux de réalisation de près de 90 %. Sur les 54 bornes planifiées, 48 sont déjà opérationnelles sur 21 communes. Cette première tranche du programme marque aussi l'arrivée de bornes de nouvelle génération, telle que la borne IES 24 kW à courant continu, qui permet de recharger tous les modèles de véhicules électriques avec une autonomie de 250 km en seulement 1h30.

Cap sur la recharge rapide

Pour ce qui est des travaux de la deuxième tranche du programme, ceux-ci ont d'ores et déjà démarré. L'identification des sites d'implantation des 36 bornes prévues sur 15 communes est en passe d'être finalisée, tandis que les raccordements électriques assurés

par Enedis sont bien avancés. Cette fin d'année 2024 marque aussi une nouvelle stratégie du SDESM axée sur les bornes de recharge rapide de 100 kW, notamment sur les principaux axes du réseau secondaire.

Prochainement, le SDESM déploiera ainsi 12 bornes rapides sur son territoire avec une nouvelle gamme d'équipement : la borne DBT Milestone 100 kW, capable de délivrer 250 km d'autonomie en moins de 30 minutes. La ville de Meaux accueillera d'ailleurs 4 nouvelles bornes de ce type afin de renforcer le positionnement du SDESM vis-à-vis de l'opérateur Stations-e, déjà présent sur la commune.

La centrale d'achats IRVE à disposition des communes

Pour les collectivités qui n'ont pas été identifiées par le SDIRVE, le SDESM continue de favoriser leurs projets de déploiement avec sa centrale d'achats IRVE. Cette solution permet aux communes de bénéficier de bornes adaptées à leurs besoins, qu'il s'agisse de recharge lente (7 kW) ou rapide (jusqu'à 100 kW), et ce, sans contrainte de volume minimal. D'ores et déjà, 20 communes ont adhéré à cette centrale d'achats.

MAROLLES-SUR-SEINE : LA FIN D'UN QUART DE SIÈCLE D'ENFOUISSEMENT

Depuis 1999, la commune de Marolles-sur-Seine mène un programme d'enfouissement de ses réseaux aériens. Ce vaste chantier touche aujourd'hui à sa fin avec les travaux de l'allée du Bois Champy, dernière étape d'un projet entamé il y a 25 ans.



Lancé en 1999, le programme pluriannuel d'enfouissement de Marolles-sur-Seine (1700 habitants) va bientôt s'achever avec les travaux sur l'allée du Bois Champy, prévus ce mois-ci. « Nous menions une opération chaque année et, cette fois, ce sera la dernière rue du village à être traitée. Après cela, tout le village ainsi que le hameau de Saint Donain auront été entièrement enfouis », explique Jean-Pierre Paviot, premier adjoint au maire, en charge des travaux.

Prévoir, mutualiser, optimiser

Initialement, ce chantier étalé sur deux décennies avait pour but d'améliorer l'esthétique du village tout en renforçant la sécurité. « Les fils électriques et téléphoniques sont non seulement inesthétiques, mais ils représentent surtout un risque en cas de chutes d'arbres ou d'intempéries, comme cela s'est produit lors de la tempête de 1999 », rappelle-t-il. A l'époque, les habitants de la rue principale déjà enfouie avaient pu retrouver le courant bien plus rapidement que ceux des secteurs non traités.

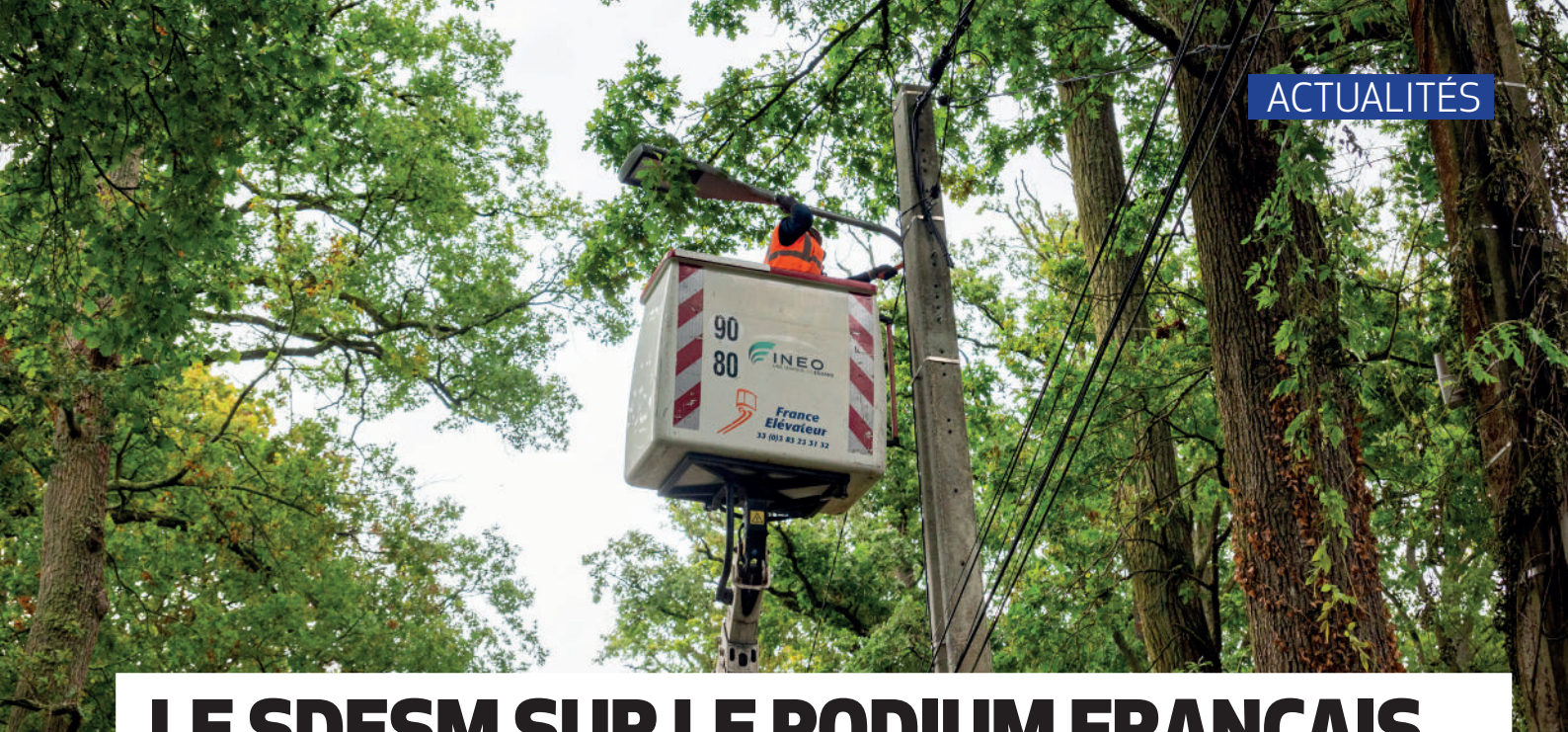
Outre l'enfouissement des fils électriques aériens, le projet a également permis de moderniser les infrastructures,

rénewer l'éclairage public, les voiries... L'année dernière, c'est un poste tour qui a été remplacé au hameau de Saint Donain. « C'était un vieux poste qui alimentait une ferme et un château depuis la guerre, il était construit sur un terrain privé et n'était plus aux normes », ajoute Jean-Pierre Paviot. L'adjoint au maire insiste d'ailleurs sur l'importance de regrouper les interventions pour limiter les désagréments et maximiser l'efficacité : « Parfois, certaines communes rénovent une voirie ou ouvrent une tranchée pour refaire les réseaux, mais ils ne pensent pas à enfouir les lignes électriques ! Je trouve ça dommage. Quitte à faire des travaux et à bloquer une rue pendant des semaines, autant tout traiter en même temps. »

A Marolles-sur-Seine, le fait d'avoir pris le sujet à bras le corps assez tôt a également été crucial pour la réussite du projet selon le maire, Julien Poireau : « Contrairement à d'autres communes, nous n'avons pas raté le coche. Il est évident qu'on ne peut pas tout traiter d'un coup et c'est pourquoi je remercie mon prédécesseur, M. Philippe Levêque, et son adjoint, M. Yves Lechner, d'avoir lancé ce programme il y a 25 ans. On ne va pas s'attribuer tous les lauriers de ce beau projet, car finalement nous sommes juste arrivés pour fermer la porte ! »

Une transformation au service de la transition énergétique

Après 25 ans de travaux successifs, ces enfouissements ont préparé le terrain pour des projets de transition énergétique. « En 2025, nous prévoyons de passer à l'éclairage LED sur toute la commune. Il nous faudra intervenir sur l'éclairage des rues enfouies avant l'existence de cette technologie et qui n'ont pas pu en bénéficier », précise Jean-Pierre Paviot. L'installation des armoires d'éclairage public est aussi un point important pour la commune. Certaines installations datent et nécessitent une modernisation. La commune profitera du programme de rénovation des armoires d'éclairage, en collaboration avec le SDESM, pour les remettre aux normes.



LE SDESM SUR LE PODIUM FRANÇAIS DE L'ÉRADICATION DES FILS NUS

Nous y sommes ! Cet automne, le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne célèbre la fin des fils nus sur le réseau électrique en zone rurale.

Fin décembre 1999, la France est frappée par deux tempêtes dévastatrices engendrant d'importants dégâts. Les réseaux électriques aériens sont particulièrement touchés, et jusqu'à 3 450 000 foyers sont privés d'électricité.

La faute en revient en partie au réseau électrique aérien non isolé, vétuste et très sensible : les fils nus !

L'aboutissement d'un programme initié en 2015

En réponse à ces événements, le SDESM s'est lancé dès 2015 dans un projet ambitieux de suppression des fils nus, répondant ainsi aux enjeux de modernisation du réseau électrique seine-et-marnais. Grâce à un investissement total de 4,5 millions d'euros – dont 3,5 millions subventionnés par le CAS-Facé - ce programme a ainsi permis d'éradiquer les 165 km de fils nus répertoriés en zone rurale en 2014.

En moins de 10 ans, cela représente 280 chantiers menés sur 146 communes rurales de Seine-et-Marne. Ces efforts ont permis de sécuriser l'alimentation électrique de milliers de foyers ruraux et de renforcer la résilience du réseau face aux intempéries.

Une cérémonie symbolique à Barbizon

La finalisation de ce projet sera prochainement marquée par une cérémonie officielle qui se tiendra à Barbizon avec la dépose symbolique des derniers mètres de fils nus en zone rurale. Un événement qui soulignera l'importance de cette étape historique pour la Seine-et-Marne. En effet, notre département est l'un des tous premiers, avec les Alpes-Maritimes, à avoir complètement éradiquer ses fils nus en zone rurale.

Et maintenant ?

Si l'on peut se féliciter de l'action du SDESM et de la fin de ces fils nus en zone rurale, il faut souligner que cela ne marque pas la fin du travail. Des défis subsistent, notamment dans nos territoires urbains et péri-urbains, où des fils nus sont encore présents, dont plus de 90 km dans le périmètre de la concession du SDESM. Il revient désormais à Enedis, en charge des secteurs urbains, de poursuivre ces chantiers dans les années à venir, pour garantir la sécurité et la modernisation de nos infrastructures électriques. Le concessionnaire a pris un engagement : celui de supprimer 24 km d'ici fin 2025 et l'ensemble de ce réseau fragile d'ici 2035.



Scannez ce QR code pour visionner notre vidéo sur la finalisation du programme de suppression des fils nus en zone rurale.



RÉSULTATS DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Le SDESM a achevé la procédure de passation de son prochain marché de fourniture d'électricité. TotalEnergies reste le fournisseur des membres du groupement de commandes pour la période 2025-2026 avec des prix plus avantageux.

Les tarifs applicables au marché de fourniture d'électricité sont ainsi déjà presque arrêtés pour l'année 2025.

Pour mentionner l'exemple le plus représentatif, le tarif C5 Base (Lot n° 1 ; < 36kVA) a été fixé à 72,73 € HTT/MWh en 2025 contre 143,42 € HTT/MWh en 2024, soit une baisse de près de 50%. Le tarif C5 « Eclairage public » a été fixé à 70,15 € HTT/MWh pour l'année 2025, contre 94,73 € HTT/MWh en 2024.

Ces prix sont le reflet de la détente sur les prix de l'énergie, qui devrait se poursuivre en 2026.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous par courriel à achat.energie@sdesm.fr ou prenez un rendez-vous téléphonique depuis la plateforme <https://calendly.com/cellule-achats-energies>

ECOULOUSTICS : LANCEMENT DE LA 2^e ÉDITION

Maires et élus de Seine-et-Marne, le SDESM a besoin de vous pour encourager les écoles de votre commune à participer à la nouvelle édition du concours Ecoloustics !

Organisé par le SDESM et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) sous le haut patronage du ministère de l'Éducation Nationale, le concours Ecoloustics s'adresse aux classes de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e) et permet aux élèves d'aborder le thème de la transition énergétique en lien avec leur programme scolaire.

Durant l'année scolaire, les élèves travailleront dans le but de produire un support présentant l'évolution de la production et de la consommation d'énergie dans leur commune, autrefois, aujourd'hui et dans un futur plus ou moins proche. Les 3 meilleurs projets seront récompensés au niveau départemental, et le plus original et novateur sera soumis à un jury national. L'année dernière, le collège Rosa Bonheur au Châtelet-en-Brie, l'école Paul Cézanne de Melun et l'école de Soisy-Bouy avaient été mis à l'honneur au niveau départemental.

Les classes de CM1, CM2 et 6^e peuvent s'inscrire jusqu'au 13 décembre 2024 pour participer. La remise des projets de classe devra se faire auprès du SDESM avant le 4 avril 2025.

Pour en savoir plus et télécharger tous les documents : www.sdesm.fr



INAUGURATION DE L'OMBRIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE DE MACHAULT



Lundi 16 septembre, à l'invitation de Christian Poteau, maire de Machault, le président Pierre Yvroud inaugurait l'ombrière et la borne de recharge pour véhicules électriques installées rue du Chemin vert, en présence de Pierre Ory, préfet de Seine-et-Marne, de Jean-Louis Thiériot, député et désormais ministre, de James Chéron, vice-président de la Région Ile-de-France, et de François Deysson, président de l'association des maires ruraux de Seine-et-Marne.



Sous l'impulsion de notre Société d'Economie Mixte, SDESM Energies, et de la commune, cette ombrière photovoltaïque permet de produire 200 MWh d'électricité verte par an, contribuant à la transition énergétique du territoire. La borne de recharge pour véhicules électriques, ecocharge77, offre, quant à elle, aux habitants une solution locale pour une mobilité plus verte.

La matinée s'est poursuivie à la ferme des trois maillets pour la pose de la première pierre de la future école de Machault, un projet de réhabilitation ambitieux qui sera équipé de 600 m² de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 120 kWc, là encore en partenariat avec SDESM Energies.

LE SDESM AU 62^e CONGRÈS DES MAIRES DE SEINE-ET-MARNE

Vendredi 27 septembre, le SDESM était présent au 62^e Congrès des Maires et Président(e)s d'EPCI de Seine-et-Marne, organisé par l'AMF77 à l'espace Pierre Bachelet de Dammarie-les-Lys. Tout au long de la journée, notre stand n'a pas désempilé, rassemblant élus et partenaires pour échanger autour des défis énergétiques locaux.

Une convention de partenariat a également été signée entre Jacques Illien, vice-président du SDESM, et Birgit Fratzke-Weiss, directrice commerce Île-de-France d'EDF. Cette convention s'inscrit dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et permettra aux opérations de remplacement de luminaires de bénéficier de primes incitatives pour la rénovation du patrimoine d'éclairage public. Un véritable levier pour accélérer la transition énergétique dans notre département.



Jacques Illien et Birgit Fratzke-Weiss



Le Syndicat Départemental
des énergies de Seine-et-Marne



ÉCLAIRONONS LA NUIT

avec un éclairage public sobre
et respectueux de la biodiversité

Conférence départementale, démonstrations
et visite du parc d'exposition...

À destination des élus et des agents des collectivités
de Seine-et-Marne et des partenaires institutionnels.

27
NOV
2024

De 17h à 19h



Inscrivez-vous
à l'événement

club des
clients finaux
de la led

FRANCE
NATION
VERTE
Agir • Mobiliser • Accélérer

FNCCR
territoire
d'énergie

